



390761
390774

Mag St. Di

I



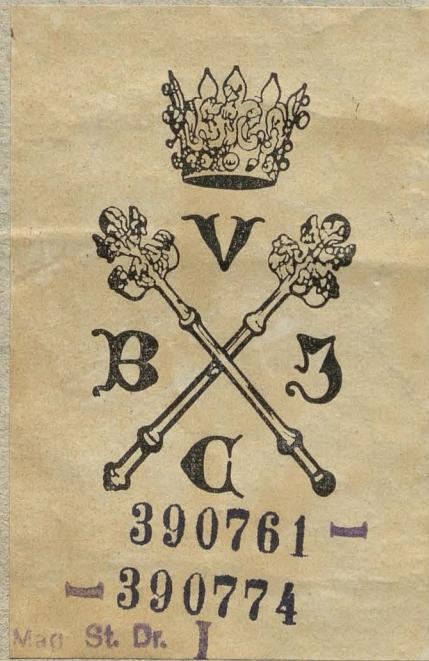
109

U.S.D.

G

~~272~~

272.



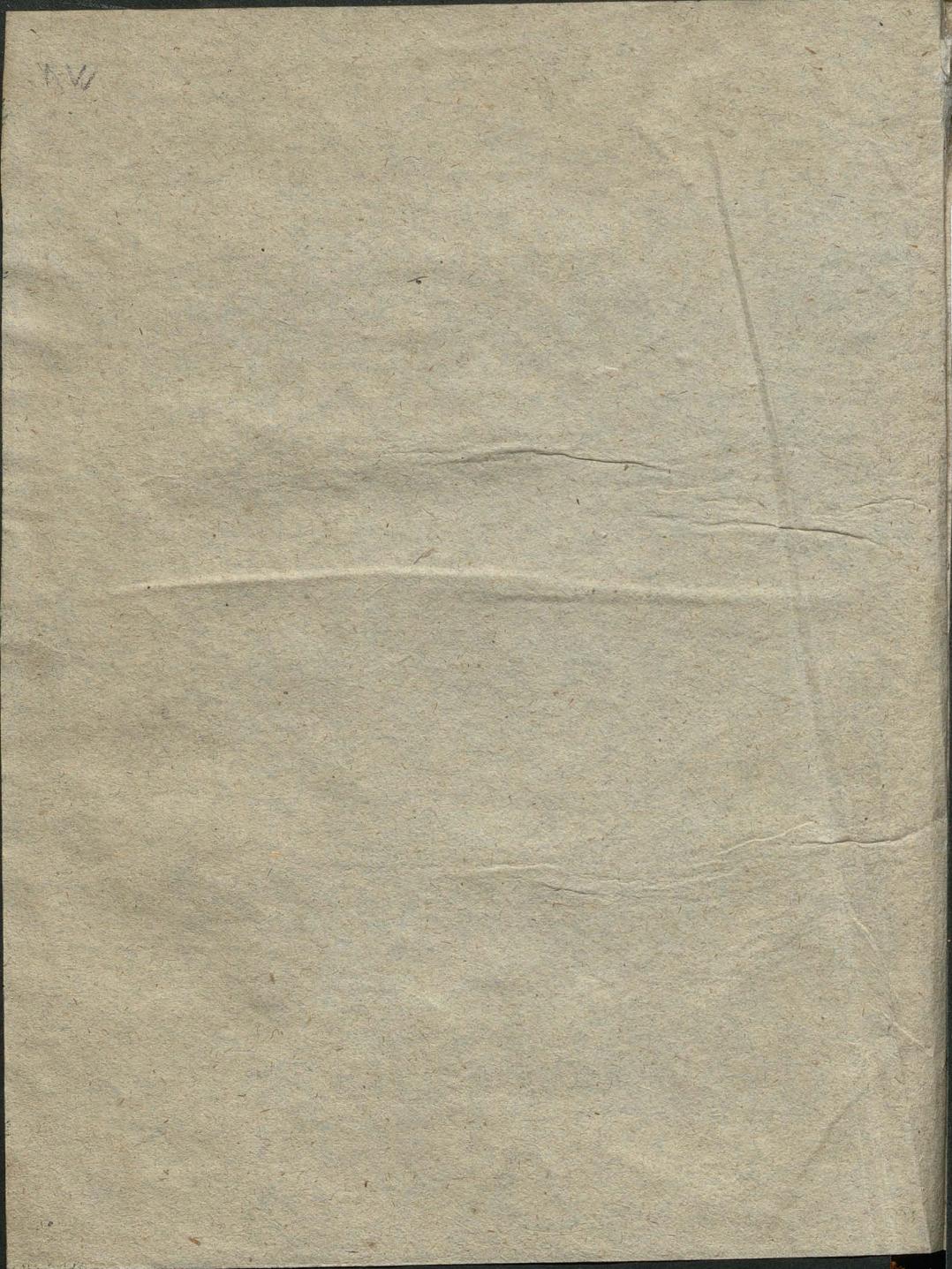
1331

MISCELLANEA.

- 1/ Bohemolec Franciszek, De lingua Polonica colloquium.-Warszawa 1752, Typis S.R.M.in Coll. Soc.Jesu.-K nlb.10.-E ^{XIII} Str.225.-
- 2/ /Kurlandya/, Obiaśnienie niektórych okoliczności niniejszych względem infeudacji Księstwa Kurlandzkiego roku 1758.-Str.31.-E ^{XX} Str.390.-
- 3/ Series Konstytucyi synoptice zebranych ex Volumine legum, döwodząc, że stan szlachecki y duchowny od wszelkiego myta, cła y poboru iest wolny. /B.m.dr.i r./-K nlb.8.- E ^{xvi} Str.340
- 4/ Mikrzyński Jakub, Selectae ex universa philosophia conclusiones.-Lublin 1765, Typis S.R.M.Coll. Soc.Jesu.-K nlb.8.-
- 5/ Discours de reception.-Str.12.-2 egzem.-
- 6/ Pinabel de Verrière, Seconde lettre sur les événemens qui ont eu lieu à Paris depuis le 10. Juillet 1791.Jusqu'au 8.Septembre 1792.K nlb.6.-
- 7/ Łojko Feliks, Précis des recherches sur la Poméranie./B.m.dr.i r./.-Str.18.-E ^{XXI} Str.390.-
- 8/ Łojko Feliks, Réponse a l'ecrit intitulé Exposé de la Conduite de la Cour Imperiale de Russie.- 1773.-Str.19.-E ^{XXI} Str.390.-
- 9/ Richesses de l'estat.1764.-Str.16.- E ^{xvii} Str.340
- 10/ Reflextions d'un suisse, sur les motifs de la guerre présente.1756.-Str.52.-E ^{xviii} Str.52
- 11/ Łojko Feliks, Notes justificatives pour le Précis des recherches sur la Poméranie.1772.-Str.42.- E ^{XXI} Str.390.-
- 12/ Engel Samuel, Précis des recherches sur Galicie ou Halicz et sur Lodomètrie ou Włodzimierz.1773.-Str.12.-E ^{xvi} Str.60.-

13/ Frak na tandemie/około 1799/.-K nlb.2.-E XVI
Str.276.-

R&L Jag.
RZ Podd. 878.



P R E C I S
DES RECHERCHES
SUR GALICIE OU HALICZ
ET
**SUR LODOME'RIE OU WLODZI-
MIRZ.**

1773.

631

390473

I

P R E' C I S
D E S R E C H E R C H E S
S U R G A L I C I E O U H A L I C Z
E T
S U R L O D O M E R I E O U W L O D Z I M I R Z



Halitz, château & ville sur le *Niester*, n'est connu dans l'histoire que depuis le 12^{me} siècle & environ l'an 1125; *Wlodzimirz*, aussi château & ville, à l'orient du *Bug*, & sur une petite rivière appellée le *Lug*, est connu depuis le 11^{me}. En 1154, *Wlodzimirz* étoit le partage d'*Igor* ou *Grigoire*, fils de *Jaroslav* grand duc de *Kiouw*. Depuis le commencement de ce 11^{me} siècle, les Rois de Pologne (*Boleslas* I^{er} en 1018) avoient acquis le droit de suzeraineté sur la Russie par la soumission des grands ducs de *Kiouw*; en 1074 ou environ, *Boleslas* II reçut d'*Igor* le serment de fidélité pour le duché de *Wlodzimirz*.

Ce n'est qu'environ 1137 qu'on voit un duc portant le titre de *Halicz*. Ce duc s'appelloit *Jaroslas*; & on voit environ cinquante ans après, en 1182, un autre duc de *Halicz*, appellé *Mscislas*, rendre hommage de ce duché au Roi de Pologne *Casimir II* surnommé le *Juste*.

Après la mort de *Mscislas* en 1185, un prince Hongrois nommé *André*, second fils du Roi *Béla III* s'empara de *Halicz*, & usurpa ce duché sur *Volodimir* frere puiné de *Mscislas*. *André* fut chassé de *Halicz* en 1188 par *Casimir le Juste*, qui y rétablit *Volodimir*; & *Volodimir* rendit encore hommage du duché de *Halicz* au Roi de Pologne.

Après la mort de *Volodimir*, décédé sans enfans en 1198, le cadet de ces deux ducs, appellé *Romain*, qui possédoit déjà le duché de *Wlodzimirz* par la concession de *Casimir le Juste* depuis 1179, fut investi de *Halicz* aussi, par *Luszko dit le Blanc*, fils de *Casimir*, la même année 1198.

On ne fait pas quelle peut avoir été l'étendue du duché de *Halicz*; mais dans le tems où l'on voit des ducs à *Halicz*, on en voit aussi à *Swinigrod* ou *Zwinogrod-sur-Niester* en Podolie, à *Trembovela* & à *Przemisl* dans ce qu'on appelle le palatinat de Russie; & à *Belz* qui fait un palatinat séparé, & qui a été duché encore au quinzième siècle.

Romain duc de *Wlodzimirz* & de *Halicz* mourut en 1205, & laissa deux fils *Daniel* & *Basile*. Ces princes succéderent à leur pere dans le duché de *Wlodzimirz*; & son neveu *Mscislas-Mscislawicz*, ou *Mscislas* fils de *Mscislas*, lui succéda dans le duché de *Halicz*. *Mscislas-Mscislawicz* étoit fils de ce *Mscislas*, qu'on a vu rendre hommage de *Halicz* à *Casimir le Juste* en 1182 & mourir en 1185.

Un autre cadet de Hongrie, appellé *Coloman*, s'empara encore de *Halicz* sur *Mscislas-Mscislawicz*, environ 1214, & s'y fit couronner sous le titre de Roi de *Halicz*. *Coloman* ne jouit pas longtems de ce nouveau royaume : l'année qui a suivi son couronnement, il fut chassé de *Halicz* par le duc *Mscislas-Mseislawicz*, secondé par d'autres princes Russes. *Coloman* mourut en Hongrie, gouverneur de la Dalmatie & de la Croatie pour son frere *Béla IV*, en 1241, sans laisser de postérité. Depuis l'expulsion de ce prince, le duché de *Halicz* a été possédé tranquillement & sans interruption par des princes Russes jusqu'au commencement du 14^{me} siècle.

Sous la domination de ces princes Russes, & vers la fin du 13^{me} siècle, *Halicz* avoit été uni à un nouveau duché qui s'étoit élevé en Russie, dont la capitale étoit *Léopol*, & dont les princes ont porté le titre de ducs de Russie. *Léon* duc de *Włodzimirz*, fils de *Daniel*, & petit-fils de *Romain*, fonda *Léopol* environ 1267. C'est le même *Léon* qui herita du duché de *Halicz* après la mort de son oncle *Basile*.

Après l'extinction des mâles dans la maison des princes Russes maîtres de *Léopol*, ou de la Russie Rouge, le duché de Russie passa par succession sur la tête de *Boleslas* de Masovie, fils de *Troyden* duc de Masovie-Varsovie & de *Marie* princesse de Russie. *Boleslas* herita de la Russie, environ 1320, après la mort de *George* duc de Russie, son oncle maternel.

Boleslas mourut lui-même sans laisser de postérité en 1340 ; &, la même année, le Roi de Pologne *Casimir le grand*, suzerain de la Russie, unit à sa couronne le duché de Russie, comme fief vacant depuis que le sang des princes Russes,

Russes, aux quels *Casimir le Juste & Leszko le Blanc* l'avoient conféré, n'existoit plus.

Casimir le grand qui mourut en 1370 posséda la Russie tant qu'il vecût, & sa couronne la posséda jusqu'à la fin de 1377, que le successeur de ce prince *Lois Roi de Hongrie & de Pologne*, fit occuper la Russie par les Hongrois pour annexer cette province au royaume de Hongrie.

Louis mourut en 1382, *Hedvige* sa seconde fille lui succéda en Pologne en 1384; elle fut mariée à *Leszek-Jagellon* grand duc de Litvanie en 1386; & en 1390 elle chassa les Hongrois de la Russie, & réunit cette province à la couronne de Pologne, à qui elle appartenloit légitimement. Depuis, cette couronne a possédé la Russie pendant quatre siècles, jusqu'en 1772 que la cour de Vienne s'en est emparée. Voilà tous les faits qu'on a pu trouver sur la Russie.

Louis eut pour successeur en Hongrie sa fille ainée *Marie*. Du vivant de son pere cette princesse avoit été fiancée à *Sigismond de Luxembourg*, fils de l'empereur *Charles IV* & depuis Empereur lui-même, & elle l'épousa en 1387. Pendant le regne de ce prince, les états de Hongrie passèrent en 1403 avec ceux de Pologne un traité de paix & d'alliance perpétuelles, par le quel ces états de part & d'autre s'assurerent mutuellement & à jamais, la possession tranquille de leurs royaumes & autres domaines quelconques dont ils jouissoient actuellement. Les états de Hongrie qui stipulèrent ces sûretés à ceux de Pologne, n'excepterent point la Russie de cette stipulation.

Quelques années après, par un manège qu'on voit développé dans ces recherches, *Sigismond* fit accepter à *Jagellon* un autre traité. Par cet autre traité passé en 1412

à *Liblio*,

7

à *Liblio*, ou *Lublyo*, ou *Lubowla*, dans le comté de *Zips*,
Sigismond agé de trente ans de moins que *Jagellon*, obtint
de ce prince que , dans l'espace de cinq ans , après la mort
de l'un ou de l'autre des deux Rois , il se tiendroit un con-
grès entre les commissaires des deux royaumes , où ceux de
Hongrie produiroient leurs titres sur la Russie ; & qu'il leur
seroit fait justice sur ces titres.

Jagellon mourut en 1434 & *Sigismond* environ quatre
ans après. Dans l'espace de ces environ quatre ans, le Roi
de Hongrie qui n'avoit pas des titres à produire, ne demanda
pas de congrès. Ce prince eut pour successeur en Hon-
grie *Albert d'Autriche* son gendre , & qui a été empereur
aussi sous le nom d'*Albert II*. *Albert* gouverna le royaume de
Hongrie près de deux ans, & le terme des cinq ans convenu
pour la production des titres de la Hongrie expira sous son
regne. Le traité de 1412 ou de *Liblio*, ne fut renouvellé
ni entre *Sigismond* & *Ladislas* qui succéda à *Jagellon*; ni
entre le même *Ladislas* & *Albert* successeur de *Sigismond*;
ni le terme de cinq ans convenu pour la production des titres
ne fut prorogé.

Depuis la mort de *Jagellon* ou depuis 1434 on ne trou-
ve plus le traité de *Liblio* nommé ni rappelé dans aucun
de ceux , qu'on voit passés en différens tems entre les Rois
& les royaumes de Hongrie & de Pologne , & l'on trouve
de ces traités ou autres actes au nombre de cent-soixante-
dix-neuf.

Les princes de la maison d'Autriche regnent en Hon-
grie sans interruption depuis 1527 ; il y a dans l'espace du
tems qui s'est écoulé depuis cette époque quatre-vingt-dou-
ze transactions entre la Pologne & ces princes , parmi les
quelles

quelles huit traités de paix & d'alliance perpétuelles entre les Rois & les royaumes de Hongrie & de Pologne.

L'Empereur *Frédéric III* qui portoit le titre de Hongrie, avoit fait en cette qualité en 1470 avec le Roi de Pologne *Casimir IV* fils de *Jagellon* un traité de paix & d'alliance perpétuelles, entre les deux Rois & les royaumes, duchés ou principautés & autres domaines qu'ils possédoient actuellement ou qu'ils pourroient posséder à l'avenir (a), & par lequel les deux Rois s'engagerent en leur nom & en celui de leur postérité, à n'entreprendre jamais rien l'un contre les états de l'autre (b).

Ferdinand d'Autriche depuis empereur sous le nom de *Ferdinand I* qui monta sur le trone de Hongrie en 1527, & qui regnoit sans compétiteur depuis 1540 (c), passa en 1549 avec *Sigismond-Auguste* un autre traité, dans le quel il rappelloit & confirmoit celui de *Frédéric III*. Par ce traité de 1549, *Ferdinand & Sigismond-Auguste* convinrent d'une paix & d'une alliance perpétuelles entre eux, leur postérité, les nations sur les quelles ils regnoient, leurs royaumes, duchés ou principautés & autres domaines, & ils s'engagerent de n'attenter jamais, sous quelque couleur que ce puisse être, l'un sur les états possédés actuellement

par

(a) *Frédéric III* avoit été couronné Roi de Hongrie, en 1459; &, en 1464, il avoit passé avec *Mathias* Roi de Hongrie aussi, un traité dans lequel il stipula pour lui & pour sa maison la succession au royaume de Hongrie, au cas que *Mathias* vint à décéder sans enfans mâles.

(b) v. *Dogiel Cod. Diplom. Reg. Pol. T. I p. 163 Nro 13.*

(c) *Jean de Zapol* aussi Roi de Hongrie mourut cette année 1540.

par l'autre (*d*): L'Empereur *Charles-Quint*, frere ainé de *Ferdinand*, & qui portoit aussi le titre de Hongrie, accéda à ce traité & le confirma la même année 1549 (*e*).

En 1589 l'Empereur *Rodolphe II* aussi Roi de Hongrie, renouvela avec *Sigismond III* Roi de Pologne la paix & l'alliance entre les deux royaumes, & s'engagea expressément à n'entreprendre jamais rien contre la Russie (*f*); & par un second traité de la même année 1589, *Rodolphe* renouvela ceux de *Ferdinand I* de 1549 & de *Frédéric III* de 1470 (*g*).

L'Empereur & Roi de Hongrie *Mathias* renouvela tous ces traités en 1613 (*h*). *Ferdinand II* les renouvela en 1633 (*i*); *Léopold* en 1677 (*k*). *Charles VI* en 1732 (*l*). Dans aucun de ces traités depuis 1470 ces Rois de Hongrie ne prirent les titres de *Galicie* ni de *Lodomérie*, & dans tous non seulement les Rois de Pologne prenoient celui de Russie,

B

mais

(*d*) *Dogiel ut sup.* p. 213 *squ.* Nro 50.

(*e*) *Ibid.* p. 219-220 Nro 51.

(*f*) *Ibid.* p. 231 *squ.* Nro 56. Ce traité a été confirmé par le Ro. d'Espagne *Philippe II* & par tous les princes de la maison d'Autriche. vi *ibid.* p. 252 *squ.* & p. 286-7 Nro 93-4.

(*g*) *Ibid.* p. 246 Nro 62. Le premier de ces traités de 1589 ayant été signé le 9 Mars. Il fut ratifié par *Rodolphe* le 26 Mai; & le même jour ce prince signa le second. Et la ratification du premier & l'exemplaire impérial du second, sont donnés à *Prague* le 26 Mai 1589.

(*h*) *Ibid.* p. 294 *squ.* Nro 97 & Vol. Leg. 3 p. 209 *squ.* Ce traité a été signé à Presbourg.

(*i*) *Dogiel ut sup.* 300 *squ.* Nro 98.

(*k*) *Ibid.* p. 331 *squ.* Nro 112.

(*l*) *Ibid.* p. 351 *squ.* Nro 118.

mais aussi les Rois de Hongrie le leur donnoient (*m*); & ils ont continué à le leur donner jusqu'à présent (*n*).

Depuis 1470 jusqu'en 1772 aucun des Rois de Hongrie de la maison d'Autriche n'a donc cherché querelle à la Pologne sur les provinces Russes; & depuis 1470 la légitimité de la possession de ces provinces par la Pologne a été reconnue légitime par ces princes mêmes.

On sent bien, que quand la cour de Vienne eût voulu resusciter aujourd'hui le traité de *Liblio* ou de 1412 passé, tombé, & oublié depuis près de quatre siècles, il auroit fallu que cette cour, conformément à ce traité même, eût proposé un congrès; qu'elle y eût produit ses titres; & constaté ses prétendus droits sur la Russie, que le public même

(*m*) *Ibid. p. 164 Nro 15.* C'est Frédéric III qui le donne à *Casimir IV* en 1474.

Ibid. p. 183 squ. Nro 26. C'est Ferdinand I qui le donne à *Sigismond I* en 1530 & *ibid. p. 213 Nro 50.* C'est le même Ferdinand qui le donne à *Sigismond-Auguste* dans le traité même de 1549.

Ibid. p. 231 Nro 56 col. 2. Ce sont les plénipotentiaires de *Rodolphe* au premier traité de 1589, parmi lesquels deux Hongrois, qui le donnent à *Sigismond III*, & *p. 245 Nro 61 col. 2.* C'est *Rodolphe* lui-même dans la ratification de ce traité &c.

Jamais les Rois de Pologne n'avoient donné à ceux de Hongrie les titres de *Galicie* ou de *Lodomérie*; & depuis Frédéric III aucun Roi de Hongrie de la maison d'Autriche n'a porté ces titres dans leurs transactions avec la Pologne. On ne sait pas au reste sur quoi, les Rois de Hongrie pouvoient fonder celui de *Lodomérie* ou de *Wlodzimirz*; ils fondaient celui de *Galicie* ou de *Halicz* sur l'envahissement passager de ce château par deux princes Hongrois.

(*n*) L'Impératrice-Reine de Hongrie *Marie-Thérèse* l'a donné elle-même au Roi de Pologne actuellement regnant.

même a déjà jugé sans doute qu'elle n'a pas de quoi constater (o).

Quand la cour de Vienne auroit de quoi constater des prétentions qui tout-au-plus pouvoient tomber sur *Halicz*, le seul château de la Russie qu'on aït vu envahi par deux cadets de Hongrie, vers la fin du 12^{me} & au commencement du 13^{me} siècles; quel est le droit qui auroit autorisé cette cour à envahir tout le palatinat de *Russie*, tout celui de *Belz*, une partie de la *Podolie*, la plus grande partie du palatinat de *Cracovie*, une grande partie de celui de *Sandomir*, une partie de celui de *Lublin*, & la moitié de la terre de *Chelm*? S'emparer de ces provinces, les plus riches de la Pologne, sous le titre de *dédommagement de la nonjouissance* du château de *Halicz*, titre allégué dans la déclaration de cette cour du mois de Septembre 1772 c'est exactement comme le dit l'auteur des observations sur cette déclaration, ainsi que sur les deux autres qui sont uniformes avec elle, *s'emparer d'un royaume, pour avoir été privé de la jouissance d'un village.*

Mais la cour de Vienne n'a pas produit un seulement des titres, par lesquels elle aït pu établir des droits sur *Halicz* même. Le procédé de cette cour en 1772 vis-à-vis un d'un état voisin, ami & allié depuis tant de siècles, & dont l'utilité, de laquelle il a été à cette maison, ne peut pas encore avoir été oubliée à *Vienne*, sera

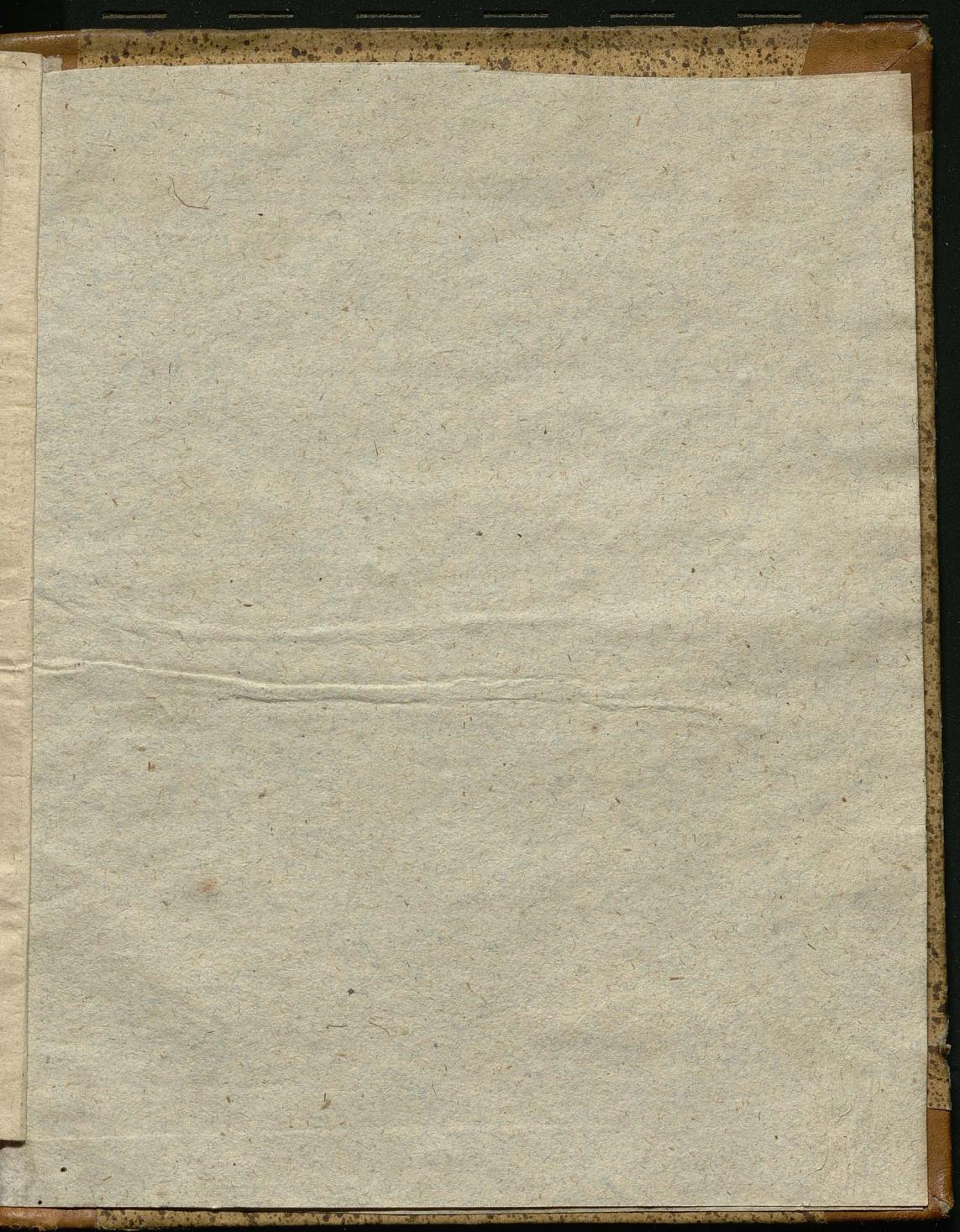
B2

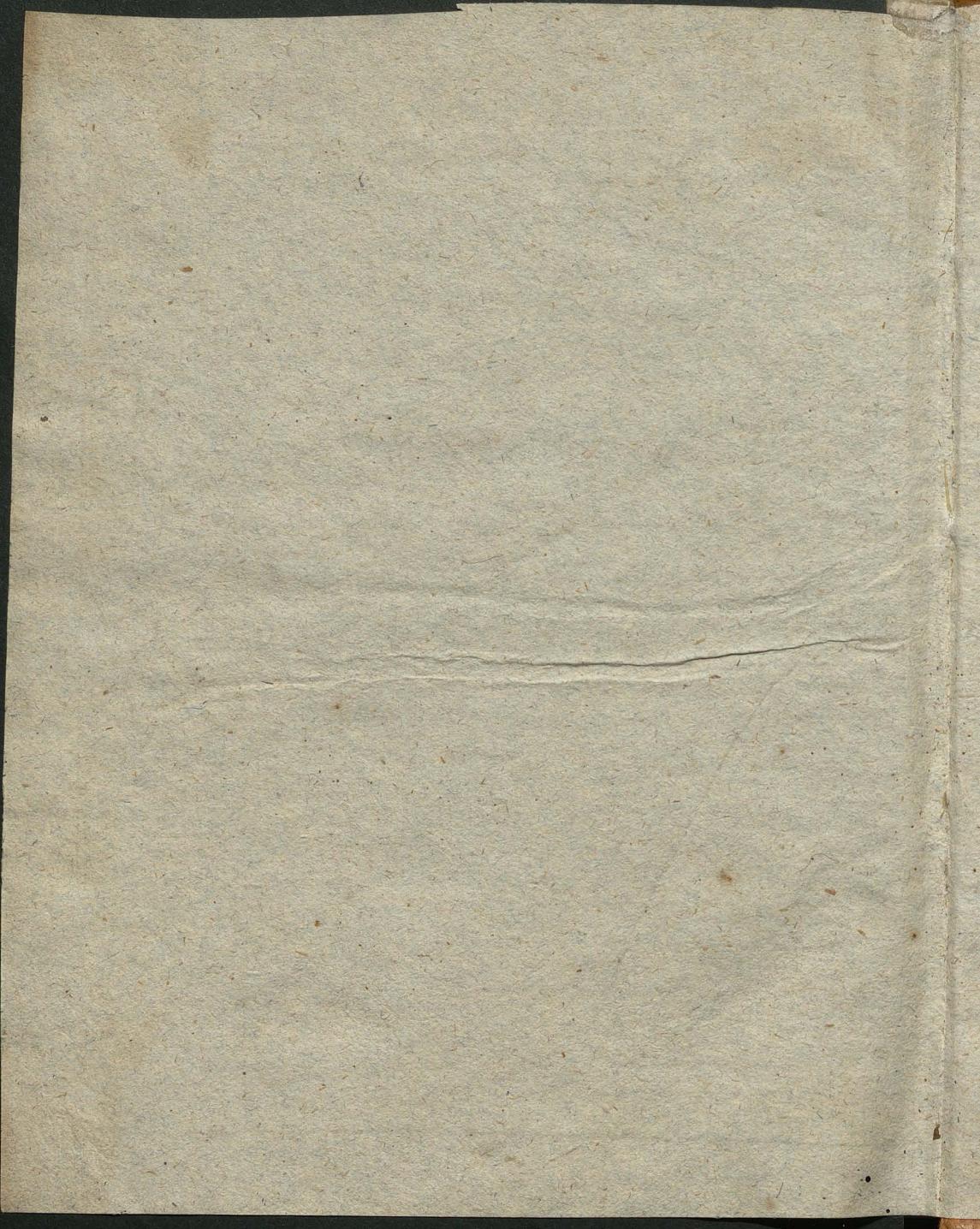
tou-

(o) L'Exposé Prélim. des droits de la couronne de Hongrie sur la Russie-Rouge & sur la Podolie &c, a été imprimé à Vienne sur la fin de l'année précédente 1772.

toujours reputé pour i égal & violent ; & de quelle manière que cette cour parvienne à consommer son ouvrage ; l'avulsion de ces provinces du royaume de Pologne ne sera jamais regardée comme fondée en justice.







Biblioteka Jagiellońska



stdr0023295

